



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU MOIS D'AVRIL 2017

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois d'avril mars 2017, le BCNUDH a documenté 466 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, ce qui représente une baisse par rapport au mois de mars 2017, au cours duquel 547 violations avaient été documentées. Le BCNUDH a toutefois noté une forte augmentation du nombre d'exécutions sommaires ou extra-judiciaires documentées en avril 2017 (234 victimes, soit plus du double par rapport au mois précédent, dont 172 attribuables aux agents de l'Etat et 62 à des combattants de groupes armés). Sur l'ensemble du territoire de la RDC, les agents de l'Etat ont été responsables de plus de 62% des violations des droits de l'homme documentées en avril 2017, soit 290 violations. Les groupes armés tous confondus ont quant à eux été responsables de 176 violations, soit près de 38% du nombre total de violations enregistrées sur l'ensemble du territoire.

Parmi les agents de l'Etat, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois d'avril 2017 sont, contrairement au mois précédent, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), responsables de 123 violations soit plus de 26% du nombre total de violations enregistrées sur l'ensemble du territoire. Les militaires des FARDC ont notamment été responsables d'un nombre alarmant d'exécutions extra-judiciaires, faisant au moins 164 victimes, dont sept femmes et 45 enfants, principalement dans la province du Kasai Central lors d'opérations contre la milice de Kamuina Nsapu. Ils ont également commis 36 violations du droit à l'intégrité physique (avec 98 victimes, dont huit femmes et cinq enfants victimes de viol) et 33 violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne sur 82 victimes. Le BCNUDH est par ailleurs préoccupé par le nombre important de victimes d'arrestation arbitraire ou de détention illégale par les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en avril 2017, notamment dans le cadre de restrictions de l'espace démocratique. Au cours du mois d'avril 2017, les agents de la PNC ont été responsables de 117 violations, dont 49 violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne sur 370 victimes, dont 53 femmes et 44 enfants.

En avril 2017, 323 violations des droits de l'homme ont été commises par toutes les parties dans les territoires affectés par le conflit, ayant causé la mort d'au moins 225 civils. Dans ces territoires, au moins 176 violations ont été commises par des combattants de groupes armés (causant la mort d'au moins 62 civils), tandis que les 147 autres ont été commises par les agents de l'Etat (causant la mort d'au moins 163 civils). Parmi les groupes armés, et contrairement aux mois précédents, ce sont des combattants de divers groupes Mai-Mai qui ont commis le plus grand nombre de violations documentées, à savoir 46 violations soit plus de 14% du nombre total des violations commises dans les zones affectées par le conflit. Les militaires des FARDC ont quant à eux commis 68 violations dans les zones touchées par le conflit.

Au cours du mois d'avril 2017, le BCNUDH a documenté 87 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Ce nombre porte à 1.626 le nombre total de violations de ce type depuis le 1 janvier 2015, dont 264 depuis le 1 janvier 2017. Les principaux auteurs de ces violations sont, à l'instar des mois précédents, les agents de

la PNC (52 violations), suivis par les autorités politico-administratives (15 violations) et les militaires des FARDC (14 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes à la liberté de réunion pacifique (24 violations), au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (21 violations) et à la liberté d'opinion et d'expression (20 violations), principalement dans les provinces du Haut-Katanga (15 violations), du Kongo Central (13 violations), de Kinshasa et du Nord-Kivu (11 violations chacune). Les membres de partis politiques (108 victimes) et d'organisations de la société civile (59 victimes) ont été particulièrement visés. Le BCNUDH déplore également les menaces et les attaques documentées au cours du mois d'avril contre au moins six journalistes ou professionnels des médias.

Le mois d'avril a été marqué par deux journées de mobilisation par les opposants politiques et les acteurs de la société civile qui ont appelé à une journée « ville morte » le 3 avril et à des manifestations pacifiques le 10 avril pour demander le respect de l'Accord politique du 31 décembre 2016. Le 10 avril 2017, les manifestations ont été interdites par les autorités locales dans les principales villes du pays et un fort déploiement des forces de défense et de sécurité a été constaté, empêchant ainsi le déroulement des activités. Au total, cinq hommes ont été blessés à Kinshasa, Matadi (Kongo Central) et Kongolo (Tanganyika) et au moins 140 personnes, dont 14 femmes et 21 mineurs – pour la grande majorité des sympathisants de partis politiques d'opposition – ont été arrêtés par des agents de la PNC ou des militaires des FARDC dans huit localités. La plupart de ces personnes ont été libérées. Certaines ont été victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants lors de leur arrestation.

Le BCNUDH a continué de documenter de graves violations et atteintes aux droits de l'homme commises dans les provinces du Kasai. Les résultats des enquêtes menées en avril 2017 tendent à démontrer un usage disproportionné et indiscriminé de la force, y compris létale, par les forces de défense et de sécurité congolaises ayant conduit à l'exécution extra-judiciaires d'au moins 185 personnes, dont 16 femmes et 53 enfants, à Kananga, Tshimbulu et Muzodi (Kasai Central) lors d'opérations contre de présumés miliciens en mars et avril 2017. Le BCNUDH a également documenté de graves atteintes aux droits de l'homme commises par des membres de la milice de Kamuina Nsapu, notamment l'exécution sommaire d'au moins 28 personnes, dont deux femmes, principalement dans la province du Kasai. Ces violences ont par ailleurs alimenté les tensions intercommunautaires entre Tsiokwe/Pende et Luba/Lulua, conduisant à la mort d'au moins 38 personnes, dont huit femmes et huit mineurs, essentiellement de la communauté Lulua, dans plusieurs localités du territoire de Kamonia (Kasai). La crise humanitaire et les déplacements massifs de populations risquent d'exacerber ces tensions.

Au cours du mois d'avril 2017, le BCNUDH a appuyé les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins onze militaires des FARDC et quatre agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC.

Enfin, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 28 activités de renforcement de capacités à l'intention d'organisations de la société civile et d'acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme. Ces activités ont été organisées par le BCNUDH et ses partenaires dans la ville de Kinshasa et dans les provinces de l'Equateur, de l'Ituri, du Haut-Katanga, du Haut-Uélé, du Kasai Oriental, du Kongo Central, du Kwilu, du Lualaba, du Maniema, du Nord-Kivu, du Nord-Ubangui, du Sud-Kivu, du Tanganyika et de la Tshopo. Elles ont notamment porté sur la promotion, la protection et le monitoring des droits politiques et des libertés publiques en période électorale, les droits de la femme et de la jeune fille, la protection des défenseurs des droits de l'homme et lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.